

Boulogne Billancourt, le 25 Mars 2010

Madame, Monsieur le Sénateur,

La corporation des infirmiers anesthésistes s'adresse à vous, afin de vous informer de la situation qui risque d'être la nôtre, lors de la présentation le 30 mars 2010, par le ministre de la Santé et des Sports, Mme BACHELOT-NARQUIN, du protocole d'accord au projet de loi (n° 1577) relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, qui implique la qualification de notre profession en catégorie sédentaire.

Depuis les accords de Bologne, les infirmiers anesthésistes réclament le niveau master, car leur formation, (trois ans d'études infirmière, une expérience professionnelle obligatoire dans des services de pointe, puis vingt-quatre mois d'études supplémentaires en anesthésie réanimation, après un concours sélectif, sanctionnées à chaque fois, par un diplôme d'État) est la seule à pouvoir y prétendre. C'est l'unique spécialisation la plus longue en terme d'études.

Disposant de l'exclusivité de compétence par l'article R.4311-12 du Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, étant les seuls collaborateurs des médecins anesthésistes, aptes légalement à délivrer des gestes d'anesthésie et de réanimation, contribuant à la prise en charge globale des patients devant subir une intervention chirurgicale, les infirmiers anesthésistes sont les garants de la qualité et du maintien de l'efficacité de la prestation de l'acte anesthésique, avec la supervision des médecins anesthésistes.

Nous pouvions espérer qu'en reconnaissant les infirmiers au niveau licence, notre reconnaissance au niveau master serait automatique.

Il n'en est rien et c'est la raison de notre colère et de notre indignation !

La journée de mobilisation du 11 mars 2010 a largement exprimé cette exaspération avec 80 à 100% d'infirmiers anesthésistes grévistes partout en France.

Une manifestation nationale à Paris qui a réuni 1500 infirmiers anesthésistes sur 7500 professionnels en France, soit 20 %. Du jamais vu dans cette profession.

Nous avons été reçus par Mr VEYRE (responsable du climat social dans la fonction publique hospitalière) et deux responsables (RH) au ministère de la santé. Ils ont acté notre mobilisation et nous ont promis un rendez vous pour rouvrir des discussions sur le niveau master.

Le ministère ne serait pas opposé mais nous ne sommes pas dupes ! Les discussions menées par Mr BOUDET jusqu'à présent, n'ont laissé entrevoir aucune issue favorable à notre situation.

Par ailleurs, les infirmiers anesthésistes comme les infirmiers, refusent de passer en catégorie sédentaire. Et c'est dans cette catégorie que Mme BACHELOT-NARQUIN veut nous classer !

Nous travaillons de garde, d'astreinte, de jour, de nuit, le week-end, les jours fériés et chômés, la semaine, parfois en trois fois huit heures. Notre métier est reconnu comme pénible physiquement et psychologiquement par les médecins du travail : **il n'a rien de sédentaire.**

À cela s'ajoute un stress permanent.

La réalité est la suivante: 1/5 des infirmiers part à la retraite à 55 ans en invalidité. C'est aussi une espérance de vie obérée de 7 ans par rapport à la moyenne française.

Reculer l'âge de départ en retraite et supprimer une bonification de 1 an pour 10 ans travaillés (obtenue lors des négociations de 2003), c'est ne pas reconnaître la pénibilité de notre travail.

Nous exigeons :

- Une vraie reconnaissance de notre spécialité d'infirmier anesthésiste au niveau MASTER, conforme au niveau d'étude effectuée et aux responsabilités qui nous incombent, sinon c'est véritablement l'extinction d'une profession qui s'organise.
- La reconnaissance de la pénibilité de notre métier qui demande des connaissances sérieuses, de la réflexion, de l'analyse mais également une grande condition physique ainsi qu'un équilibre psychologique nécessaire pour faire face à la souffrance et la mort.
- La réévaluation du paiement des heures de nuit (1,07€ de l'heure !!!! qui est un véritable scandale révoltant les professionnels depuis des années et ne motivant personne à les faire) et de week-end.
- Le maintien du calcul de la pension sur la base des six derniers mois.
- L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation.

Notre mobilisation ne fait que commencer ! Des assemblées générales sont prévues partout en France pour étudier la poursuite de nos actions. Nous ferons tout pour être entendus !

D'autre part les infirmiers spécialisés étaient déjà en catégorie A depuis plusieurs années, mais à juste titre maintenus en catégorie active. Nous cherchons à savoir ce qui peut justifier soudainement que notre catégorie devienne sédentaire, alors que rien ne change dans nos compétences et notre statut.

Nous vous demandons, Monsieur le Sénateur de vous opposer à cette modification injustifiée, incohérente et en totale contradiction avec la promesse du Président de la République de dialogue social à venir sur les retraites.

Nous souhaitons recevoir une réponse rapide et favorable de votre part, et que vous portiez notre parole au sein de l'hémicycle de l'assemblée nationale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

Les infirmier(e)s anesthésistes
Hôpital Ambroise Paré
Service anesthésie-réanimation
Pôle urgences-proximité
9 avenue du général de Gaulle
92100 Boulogne Billancourt

Madame ALEXANDRE, Monsieur BASSEZ, Mademoiselle CEDO, Madame HOURDIER-DUCASSE, Mademoiselle GAUTIER, Monsieur GORON, Monsieur HEBBERT, Mademoiselle MEILLIEZ, Monsieur MENU, Monsieur PICARD, Madame PLOUZEAU, Monsieur PUJOL, Mademoiselle SIMON, Mademoiselle SORLUT, Madame TARDY, Madame DUPONT-ZOUBIRI.

Correspondance :

Monsieur BASSEZ Arnaud

Infirmier anesthésiste diplômé d'État

sofianesth@gmail.com